

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{er}
DÉCEMBRE 2023, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE
ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #2 - André Loubier
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Les membres présents forment le quorum. Caroline Bernier, Directrice générale
et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite
la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de
qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez
regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant
vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre
Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit
en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec
sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir
courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de
votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont
nous sommes les mandataires.

Amen

204-12-2023

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 1^{er} DÉCEMBRE 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 03 novembre 2023
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
 - 4.2 - Acceptation de la meilleure soumission de services pour se
conformer à la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de
protection des renseignements personnels

- 4.3 - Acceptation de l'offre de service juridique de première ligne
- 4.4 - Heures de la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2023
 - 4.5 - Attribution des comités au Maire et aux Conseillers municipaux
 - 4.6 - Acceptation de la reddition de compte du camp de jour unifié 2023
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Acceptation du dépôt d'une nouvelle programmation pour la TECQ 2019-2024
 - 5.2 - Demande de versement anticipé de la TECQ pour les travaux de réfection de la rue Principale
 - 5.3 - Procédure pour ventes pour non-paiement des taxes municipales
 - 5.4 - Annulation de l'avis de motion concernant la sécurité publique et la protection des personnes
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
 - 7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics
 - 7.2 - Acceptation du deuxième versement du contrat de déneigement
 - 7.3 - Acceptation de la permanence de Monsieur Christian Lamontagne comme directeur des travaux publics
 - 7.4 - Acceptation du 3e paiement pour les travaux de la rue Principale par Excavations Pavages de Beauce Itée.
- 8 - ASSAINISSEMENT
- 9 - ÉGOUT
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Rapport des activités de loisirs
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Justine
 - 12.2 - Demande de soutien financier de la FADOQ L'Or Blanc de Ste-Rose
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 03 novembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du vendredi 3 novembre dernier a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du vendredi 3 novembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil, d'une somme de 62 061.06\$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

205-12-2023

4.2 - Acceptation de la meilleure soumission de services pour se conformer à la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE Loi 25 est entrée en vigueur le 22 septembre 2021, concernant la confidentialité et la protection des renseignements personnels, et est obligatoire;

CONSIDÉRANT QUE nous devons nous conformer à la Loi 25 modernisant des dispositions législatives en matière de renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont reçu les informations au sujet de la Loi 25 afin de rendre conforme le traitement des informations;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions de firmes spécialisées pour se conformer à la Loi 25 et déclarent en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de la compagnie Visionic soit et est acceptée au coût de 5 058.24\$ avant taxes;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée;

ADOPTÉE

206-12-2023

4.3 - Acceptation de l'offre de service juridique de première ligne

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une soumission à deux (2) firmes d'avocats pour le service juridique de première ligne;

CONSIDÉRANT QUE seulement une firme comptable nous offre le service de première ligne;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'offre de services de Morency Société d'avocats soit retenue pour l'année 2024;

QUE la firme d'avocats, Morency Société d'avocats, soit et est autorisée à gérer les dossiers légaux de la Municipalité;

QUE la dépense inhérente au montant de 1 000.00 \$ soit et est autorisée;

ADOPTÉE

207-12-2023

4.4 - Heures de la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2023

CONSIDÉRANT QUE nous devons statuer pour les dates de la fermeture pour le bureau municipal pour la période des Fêtes 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2023 au 02 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

208-12-2023

4.5 - Attribution des comités au Maire et aux Conseillers municipaux

CONSIDÉRANT QU'il est important d'assigner des responsables aux différents comités, en soutien au Conseil municipal, afin d'en assurer le suivi ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait qu'il manque officiellement un conseiller municipal, il est important de reconduire par défaut les assignations avec une révision éventuelle lors de l'élection du prochain et dernier conseiller municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le maire et les conseillers municipaux sont affectés aux comités suivants :

- Maire: Monsieur Jean Bernier: Ressources humaines et développement économique
- Conseiller #1: Monsieur Pierre Lantagne: Développement économique, sécurité incendie et voirie
- Conseiller #2: Monsieur André Loubier: Sécurité incendie et sécurité publique
- Conseiller #3: Poste vacant: Ressources humaines et comité consultatif d'urbanisme
- Conseiller #4: Madame Josiane Tanguay: Régie des déchets, bibliothèque et culture, politique familiale, ressources humaines, urbanisme, salubrité et nuisance
- Conseiller #5: Madame Sylvia Fortin: Politique familiale et Loisirs et activités
- Conseiller #6: Monsieur Maxime Vachon: Ressources humaines, développement économique et voirie.

ADOPTÉE

209-12-2023

4.6 - Acceptation de la reddition de compte du camp de jour unifié 2023

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte, soit le montant du correspondant aux frais du camp de jour, produit par la Municipalité de Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE la reddition a été lue et examinée par les Conseillers présents;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la reddition de compte soit et est acceptée telle que présentée;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée au montant de 2 085.52\$.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

210-12-2023

5.1 - Acceptation du dépôt d'une nouvelle programmation pour la TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne
APPUYÉ PAR Madame Sylvia Fortin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

211-12-2023

5.2 - Demande de versement anticipé de la TECQ pour les travaux de réfection de la rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a déposé le 16 mars 2023 une programmation numéro 3 de travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023 et que celle-ci a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette programmation, la Municipalité a demandé une aide financière de 477 400.00 \$ pour la réalisation d'un projet de réfection de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour la réalisation

des travaux et que ceux-ci ont été complétés en date du 02 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les sommes prévues dans le cadre de la TECQ pour le projet de réfection de la rue Principale ne seront versées au plus tôt qu'en mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose actuellement pas des moyens financiers pour payer cette dépense et qu'elle a dû contracter un emprunt temporaire conformément à la résolution 107-06-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une nouvelle programmation conformément à la résolution 210-12-2023 pour permettre au ministère des Affaires municipales d'établir ou d'ajuster le versement à venir pour l'exercice en cours sur la base des travaux réalisés et confirmés par une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce versement de la TECQ n'aura lieu que le 15 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement des intérêts sur cet emprunt temporaire pour la période d'octobre 2023 à mars 2024 aura des impacts importants sur la situation financière de la Municipalité et pourrait la priver de liquidités nécessaires à d'autres dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la situation a été soumise à la Direction de l'accompagnement et des finances municipales et que la seule solution envisageable est de solliciter le versement anticipé de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aimerait recevoir les montants déjà payés pour le projet de réfection de la rue Principale et que ces montants lui soient remboursés de façon accélérée vu la situation actuelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE seul le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation peut donner suite à une telle demande;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon
APPUYÉ PAR Madame Sylvia Fortin**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de considérer l'opportunité de verser de façon anticipée une partie des sommes de la TECQ prévue pour la réfection de la rue Principale, soit la somme de 455 852.00 \$;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par la directrice générale;

QUE la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe demeurent à la disposition du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour transmettre tout document nécessaire au traitement de la présente demande de versement anticipé.

ADOPTÉE

212-12-2023

5.3 - Procédure pour ventes pour non-paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de débiter les procédures de ventes pour non-paiement des taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale, greffière-trésorière soit et est autorisée à effectuer les procédures de ventes pour taxes, et à représenter la Municipalité auprès de

la MRC des Etchemins s'il y a lieu;

QUE la dépense nécessaire, soit et est autorisée.

ADOPTÉE

213-12-2023

5.4 - Annulation de l'avis de motion concernant la sécurité publique et la protection des personnes

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour le projet de règlement numéro 10-2022 concernant la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés a été donné à la séance du conseil municipal du 7 juillet 2023 par erreur;

CONSIDÉRANT QUE ledit avis de motion ne devait pas être donné étant donné les correctifs non faits au règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE ledit avis de motion soit annulé par la présente résolution numéro 213-12-2023.

ADOPTÉE

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie pour les activités réalisées au cours du dernier mois.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire présente les points marquants du rapport du Directeur des travaux publics.

Les membres du Conseil municipal ont reçu le rapport de travail du Directeur des travaux publics.

214-12-2023

7.2 - Acceptation du deuxième versement du contrat de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement pour la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils est dû pour le 15 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le deuxième versement soit versé à la compagnie 9264-1471 Québec Inc., Serge Carrier et Fils en date du 15 décembre 2023 pour la somme de 52 064.53 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit accepté et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

215-12-2023

7.3 - Acceptation de la permanence de Monsieur Christian Lamontagne comme directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la période probatoire de six (6) mois, pour le directeur

des travaux publics Monsieur Christian Lamontagne, est arrivée à échéance le 8 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité des ressources humaines recommandent de rendre officielle la permanence du Directeur des travaux publics, compte tenu de l'appréciation de ses services;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Lantagne

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal accepte la permanence officielle de Monsieur Christian Lamontagne à partir du 8 novembre 2023;

ADOPTÉE

216-12-2023

7.4 - Acceptation du 3e paiement pour les travaux de la rue Principale par Excavations Pavages de Beauce Ltée.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a reçu de son ingénieur Stantec Experts-conseils Ltée la recommandation de paiement numéro 3 fournie par l'entrepreneur Excavations Pavages de Beauce Ltée relativement au projet de réfection de la rue Principale, projet numéro:158140421;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Directrice générale greffière-trésorière procède au paiement numéro 3 des travaux de réfection de la rue Principale pour un montant de 23 534.24 \$, incluant l'ajustement du prix du bitume réel pour le mois d'octobre ainsi qu'à la libération de la moitié de la retenue contractuelle dans le cadre de la réception provisoire;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

8 - ASSAINISSEMENT

9 - ÉGOUT

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le Maire présente le résumé des points marquants de la dernière rencontre du Conseil des maires de la MRC des Etchemins.

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

Point d'information :

Les Conseillers municipaux font état des activités et travaux réalisés au sein des différents comités auxquels ils participent.

12 - VARIA

217-12-2023

12.1 - Demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine est en démarche pour l'obtention d'un financement dans le cadre du Programme d'aide financière aux

infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour son projet de démolition et de reconstruction du Centre sportif Claude-Bédard;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine nous demande notre appui dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie le projet de reconstruction partielle du Centre Sportif Claude-Bédard et partage les démarches de la Municipalité de Sainte-Justine pour obtenir un financement dans le cadre dudit projet;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford envoie une lettre d'appui à cet effet;

ADOPTÉE

218-12-2023

12.2 - Demande de soutien financier de la FADOQ L'Or Blanc de Ste-Rose

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de soutien financier de l'organisme la FADOQ L'Or Blanc de Ste-Rose pour leur activité du social des Fêtes du dimanche 3 décembre prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford offre à l'organisme la FADOQ L'Or Blanc de Ste-Rose, une donation à la hauteur de 135.00 \$;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée;

ADOPTÉE

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19H57.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire